Bonjour à toutes et à tous

Nous pouvons aujourd’hui vous présenter un premier retour de la prospection précoce volontaire du 25 juillet dernier.

Avant tout il faut saluer la forte mobilisation pour cette prospection qui a réuni environ 120 participants. Merci à tous.

Les secteurs prospectés sont : Clos, Derrière les Clos, Hauts Chalois (partiel), Sous la Ville (partiel), Plat des Coutures, Champs de 8 jours, Champs de 20 jours et Crayats (partiel).

Malheureusement la flavescence continue de s’étendre.

Des ceps symptomatiques ont été marqués sur tous les secteurs prospectés avec des intensités variées et surtout deux nouveaux foyers ont été découverts dans les champs de 20 jours.

A ce stade nous n’avons pas encore de décompte des ceps marqués.

Certains pieds isolés pourraient être du bois noir mais il faut prévoir que beaucoup seront identifiés flavescence dorée.

La situation continue encore de s’aggraver.

Le CIVC et la DRAAF se sont mobilisés pour faire les prélèvements rapidement et cette étape est aujourd’hui terminée.

Nous sommes donc autorisés à couper les ceps marqués dès aujourd’hui vendredi 1er août.

Pour limiter la propagation de la flavescence, cette étape est à réaliser au plus vite.

Quelques informations importantes pour vous aider dans ce travail :

* Sur la carte en pièce jointe, les secteurs concernés sont les numéros 10 à 14 et à l’intérieur du cadre jaune couvrant les secteurs 2 et 3.
* Les routes ayant des ceps à couper sont signalées par de la rubalise jaune et rouge sur le piquet de tête. Cette rubalise peut être en haut ou en bas de la parcelle, pensez à vérifier des deux côtés des routes et dans les fausses routes.
* Une rubalise sur un piquet de tête signale un cep marqué.
* Deux rubalises sur un piquet de tête signalent la présence d’au moins 2 ceps dans la route.
* Les ceps à couper sont ceux portant une rubalise jaune et rouge avec ou sans l’étiquette blanche ayant un numéro de référence.
* Dans une zone avec une densité importante de ceps marqués, le prélèvement se fait par échantillonnage. Tous ne porteront donc pas d’étiquettes blanches.
* Couper toutes les charpentes et brins de pieds du cep marqué. Aucune végétation ne doit rester.
* Laisser les charpentes sur place
* Laisser les rubalises et étiquettes blanches sur la charpente
* Laisser les rubalises sur le piquet de tête.

Comptant sur la mobilisation de tous.

Cordialement

Antoine HERNOUX